



# L'ARGENTRAIL 27 km

## TRAIL DES GRANDS MONTETS 14 km

### Règlement 2026

#### 1. Organisation

Ski Nordique Argentière, association loi 1901 inscrite au journal officiel et club FFS n° 09275, organise la 10<sup>ème</sup> édition de L'ARGENTRAIL 27 km - TRAIL DES GRANDS MONTETS 14 km, avec le concours de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc et de l'office du tourisme de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc.

Ski Nordique Argentière, association régie par la loi 1901, est située 137, route du Village – Argentière - 74400 Chamonix Mont-Blanc.

Adresse email de l'association : [skinordiqueargentiere@gmail.com](mailto:skinordiqueargentiere@gmail.com)

Adresse pour l'organisation : [organisation.argentrail@gmail.com](mailto:organisation.argentrail@gmail.com)

#### 2. Parcours et date

L'ARGENTRAIL et le TRAIL DES GRANDS MONTETS sont des courses pédestres - trails en autonomie. Ils se déroulent en un temps limité sur un terrain naturel et montagneux empruntant les sentiers de randonnée du massif de Lognan, de la Pendant et du Peclerey.

Cette manifestation propose des courses pédestres sur un parcours total d'environ 27 km et 1'700 mètres de dénivelés positifs et négatifs, décrivant une double boucle au départ du centre du village d'Argentière, le dimanche 19 Juillet 2026.

L'organisation propose une course individuelle et une course en relais par équipe de 2 coureurs sur un même parcours de 27 km « l'Argentrail » et une course individuelle de 14km sur la première boucle du parcours le « Trail des Grand Montets » pour les plus jeunes coureurs, les moins aguerris et les débutants.

#### 3. Participation

L'ARGENTRAIL en solo est ouvert aux femmes et aux hommes de toutes nationalités, nés en 2008 ou avant (catégories de la Fédération Française d'Athlétisme) pour une course individuelle de +/- 27 km et 1700 m de D+ et D-, mais aussi en duo aux équipes de 2 coureurs, hommes, femmes et mixtes pour une course en relais.

<http://www.athle.fr/asp.net/main.html/html.aspx?htmlid=25>

Le TRAIL DES GRANDS MONTETS, demi Argentrail, est ouvert aux femmes et aux hommes de toutes nationalités, nés en 2007 ou avant (catégories de la Fédération Française d'Athlétisme) pour une course individuelle de +/- 14 km et 800 m de D+ et D-.

Les coureurs doivent être pleinement conscients des spécificités et des contraintes de ces épreuves outdoor de nature et milieux hostiles et en altitude.

Le nombre maximal de coureurs inscrits au départ (hors coureurs invités et élites) est fixé à 500 pour l'ensemble des courses.

#### **4. Droits d'inscription**

Les droits d'inscription sont les suivants :

- Argentrail solo (en individuel) 27km : 45 € (+ frais de gestion)
- Argentrail duo (en équipe de 2) 27 km : 65€ (par équipe soit 2 x 32,5€) (+ frais de gestion).
- Trail des Grands-Montets 14km : 30 € (+ frais de gestion)

L'inscription est réalisée via internet jusqu'au vendredi 17 juillet 2026 10 :00 sur le site <https://in.njuko.com/argentrail-2026?currentPage=select-competition>, ou jusqu'à épuisement des places.

Si des places sont encore disponibles alors des inscriptions dernière minutes sur place le jour de la remise des dossards seront toujours possibles aux tarifs suivants :

- Argentrail solo (en individuel) 27km : 55 €
- Argentrail duo (en équipe de 2) 27 km : 85€ (par équipe soit 2 x 42,50€)
- Trail des Grands Montets 14km : 40 €

#### **5. Retrait des dossards**

Le dossard ne pourra être remis au coureur inscrit que sur présentation d'une pièce d'identité. Le retrait des dossards s'effectuera principalement le samedi 18 juillet de 15h à 19h à Argentière, Salle paroissiale à côté de l'église.

Il sera exceptionnellement possible le dimanche 19 juillet de 6h00 à 8h Salle paroissiale dans ce cas précis merci de nous informer à l'adresse suivante [organisation.argentrail@gmail.com](mailto:organisation.argentrail@gmail.com).

Le dossard est strictement personnel. Il ne peut être ni cédé ni échangé. En cas d'infraction constatée, les personnes concernées seront disqualifiées et exclues définitivement des épreuves de l'ARGENTRAIL (cf. article 19).

#### **6. Programme de l'événement**

##### **Samedi 18 juillet 2026 :**

- 15h - 19h, Commune de Chamonix à Argentière, salle paroissiale à côté de l'église :
  - Retrait des dossards,
  - Informations générales

##### **Dimanche 19 juillet 2026 :**

- 6h00 / 8h : Retrait exceptionnel des derniers dossards
- 8h30 : Entrée dans l'aire de départ
- 8h45 : Point d'information sur la ligne de départ - briefing général,
- 9h00 : Départ des courses
- A partir de 10h00 :
  - Passages des premiers coureurs en relais et en individuel au centre du village.
  - Arrivée des premiers du trail des Grands Montets
- 11h00 : Arrivée des premiers concurrents de l'Argentrail.
- 13h30 : Remise des prix.

Des informations seront disponibles sur le site de l'ARGENTRAIL <https://www.argentrail.com/> ou encore sur le site <https://in.njuko.com/argentrail-2026?currentPage=select-competition>

## 7. Inscription

Les inscriptions seront ouvertes à partir du 1<sup>er</sup> février 2026 à 8h sur le site web du prestataire de chronométrage : <https://in.njuko.com/argentrail-2026?currentPage=select-competition>.

Elles seront closes dès que le nombre maximal de 500 coureurs sera atteint, et au plus tard le 17 juillet 2026.

Les coureurs doivent :

- Remplir le formulaire d'inscription,
- Effectuer le paiement des droits d'inscription et frais de gestion (cf article 4),
- Acheter, s'ils le souhaitent, la garantie annulation de 5 €, à laquelle ils ne pourront plus souscrire ultérieurement (cf article 8),
- Télécharger leur numéro PPS.

### Inscriptions des élites

Les inscriptions sont garanties et gratuites pour les coureurs élites dont les indices ITRA sont égaux ou supérieurs à 780 pour les hommes et 630 pour les femmes. L'indice ITRA pris en compte sera celui effectif à la date de demande d'inscription.

Toute demande d'inscription dans ce cadre devra être faite par mail à l'adresse suivante : [organisation.argentrail@gmail.com](mailto:organisation.argentrail@gmail.com)

### Justificatifs médicaux et administratifs de participation

Conformément à la réglementation applicable aux manifestations running, chaque participant devra fournir, au moment de son inscription, un justificatif valable l'autorisant à participer à l'épreuve.

- **Pour les participants majeurs titulaires d'une licence sportive** valable et acceptée par l'organisation, la licence devra être présentée lors de l'inscription.
- **Pour les participants majeurs non licenciés**, le certificat médical est remplacé par le **Pass Prévention Santé — PPS**, délivré par la Fédération Française d'Athlétisme. Le participant devra fournir un PPS valide au jour de l'épreuve. Aucun dossier d'inscription ne pourra être validé sans la production de ce justificatif.
- **Pour les participants mineurs**, les règles spécifiques applicables aux mineurs devront être respectées. Un questionnaire de santé ou, le cas échéant, un certificat médical pourra être exigé conformément à la réglementation en vigueur.

L'organisation se réserve le droit de refuser tout dossier incomplet ou tout justificatif non conforme. Aucun dossard ne sera remis sans validation préalable des pièces nécessaires à la participation.

L'inscription ne sera considérée comme définitive qu'après paiement complet des droits d'inscription et validation par l'organisation de l'ensemble des pièces justificatives requises, notamment la licence valable, le Pass Prévention Santé — PPS, ou tout autre document exigé selon la situation du participant.

## 8. Garantie annulation d'inscription

Lors de son inscription en ligne, le participant peut souscrire, exclusivement au moment de la procédure d'inscription, une garantie annulation optionnelle, moyennant un supplément de 5 € venant s'ajouter aux droits d'inscription.

Cette garantie permet au participant de solliciter le remboursement des droits d'inscription à l'ARGENTRAIL en cas d'annulation de sa participation pour l'un des motifs suivants :

- Accident, maladie grave ou décès du participant lui-même ;
- Maladie grave nécessitant une hospitalisation ou décès de son conjoint, partenaire de PACS, concubin notoire, ascendant ou descendant au premier degré, survenu dans les trente jours précédant la manifestation ;
- Interdiction administrative ou décision imposée à l'organisation pour cause d'épidémie, de crise sanitaire ou de restrictions rendant impossible le déroulement de la course.

La demande de remboursement devra être adressée à l'organisation dans les meilleurs délais, accompagnée de tout justificatif permettant d'établir la réalité du motif invoqué [organisation.argentrail@gmail.com](mailto:organisation.argentrail@gmail.com).

La garantie annulation ne couvre pas les autres motifs d'absence, notamment convenance personnelle, empêchement professionnel, erreur d'inscription, changement d'avis, absence de justificatif de participation valable, absence de licence, absence de Pass Prévention Santé — PPS — valide, ou non-présentation au départ de la course.

Le montant de la garantie annulation n'est pas remboursable.

### **Conditions d'indemnité**

En cas d'accident ou de maladie grave du coureur, il sera nécessaire de fournir un certificat médical attestant de la contre-indication à participer à la course. Toute autre cause d'annulation devra être justifiée par un certificat délivré par l'autorité compétente.

Toute demande de remboursement devra être adressée à l'organisation par mail à [organisation.argentrail@gmail.com](mailto:organisation.argentrail@gmail.com) accompagnée du justificatif, au plus tard dans les 10 jours qui suivent la manifestation. Les demandes seront traitées dans les deux mois qui suivent l'épreuve.

## **9. Annulation d'une inscription**

Toute annulation d'inscription devra être faite par e-mail ou par écrit. Aucun désistement ne sera enregistré par un autre moyen de communication. Aucun échange de dossard ne sera possible.

Part du remboursement des droits d'engagement en cas d'annulation d'une inscription

Notification de l'annulation avant le **01/06/2026** :

- sans garantie ou hors conditions d'annulation : 50 % remboursés
- avec garantie d'annulation d'inscription : 100 % remboursés

Notification de l'annulation entre **le 01/06/2026 et le 30/06/2026 inclus** :

- sans garantie ou hors conditions d'annulation : 30 % remboursés
- avec garantie d'annulation d'inscription : 100 % remboursés

Notification de l'annulation après le **01/07/2026** :

- sans garantie ou hors conditions d'annulation : 0 % remboursé
- avec garantie d'annulation d'inscription : 100 % remboursés.

## **10. Classements et récompenses - PODIUMS**

Aucune prime en argent ne sera distribuée. Un classement général individuel scratch homme , un individuel scratch femme et équipe scratch hommes, femmes et mixtes seront établis.

Les 3 premiers de chaque classement seront récompensés si les conditions d'organisation des podiums le permettent.

## **11. Équipement**

Chaque coureur de l'ARGENTRAIL s'engage à avoir en sa possession, sur l'intégralité de la course, l'équipement obligatoire détaillé ci-dessous.

Cet équipement correspond au minimum que chaque coureur doit prendre l'habitude d'avoir avec lui sur ce type de parcours. En fonction des conditions météorologiques, de ses capacités et des spécificités de la course, le coureur devra compléter son équipement obligatoire, pour sa sécurité et le bon déroulement de sa course.

Le coureur est responsable de son matériel. Le matériel obligatoire pourra être contrôlé sur n'importe quel point de la course. En cas de manquement, une disqualification ou des pénalités seront appliquées (cf. article 19).

La veille de la compétition, le coureur pourra, en cas de doute, faire valider son équipement obligatoire au point « informations » lors du retrait des dossards.

### **Équipement obligatoire à porter ou avoir dans son sac**

- Réserve d'eau minimum : 1 litre,
- Réserve alimentaire, (barres ou gel)
- Téléphone mobile en état de marche,
- Couverture de survie (140cmx200cm minimum),
- Sifflet,
- Bande pansement,
- Veste coupe-vent.
- Tenue couvrant 100% des jambes (à la taille du coureur),
- Gobelet ou flasque personnel

### **Équipement recommandé (et non exhaustif)**

- Vêtements imperméables et chauds en fonction des conditions climatiques,
- Casquette, tour de cou, gants, lunettes de soleil, etc.
- Réserve alimentaire complémentaire.

### **Bâtons**

Les bâtons sont autorisés sur l'intégralité du parcours. Si le coureur choisit de prendre le départ avec des bâtons, il devra les garder tout au long de la course. Il ne peut partir sans et en récupérer durant la course, sous peine de sanction (cf. article 19).

## **12. Ravitaillement en course et ravitaillement d'après-course**

### **Ravitaillements**

L'ARGENTRAIL et le TRAIL DES GRANDS MONTETS se déroulent en autonomie. Plusieurs ravitaillements légers seront organisés sur le parcours, à Plan Joran, au centre du village, au Peclerey et une fois la ligne d'arrivée passée.

Des ravitaillements complémentaires seront éventuellement ajoutés par l'organisation.

### **Buvette Ski Nordique Argentièrè.**

Une buvette payante sera organisée au centre du village par le Ski Nordique Argentière pour les coureurs comme pour les accompagnants qui le souhaitent.

L'intégralité des bénéfices vont abonder le budget du Ski Nordique Argentière pour l'encadrement et l'équipement des jeunes skieurs de fond.

### **13. Secours**

Les coureurs sont le premier maillon de la chaîne des secours. Ils devront porter assistance en transmettant rapidement et correctement l'alerte en cas d'accident (témoin ou victime) au PC course par téléphone, dont le numéro sera inscrit sur le dossard de chaque coureur.

Des équipes de secouristes en liaison avec le PC course seront présentes sur le parcours afin de porter secours dès que nécessaire.

- La première sera présente au centre d'Argentière, au départ de la course, lieu de passage des relais à mi-course et à l'arrivée.
- La seconde interviendra sur le parcours au niveau de plan Joran.
- La troisième en haut du Peclerey.

Toute personne membre du dispositif de secours (issue des prestataires spécifiquement mobilisés pour l'évènement ou des structures conventionnelles) sera habilitée à retirer un dossard et à mettre hors course tout coureur jugé inapte à continuer l'épreuve.

### **14. Sécurité**

La sécurité est l'affaire de tous. Les coureurs en seront les premiers acteurs en respectant ce règlement.

#### **Contrôle et abandon**

Chaque coureur devra porter son dossard sur la poitrine ou le ventre, ni plié, ni coupé, au-dessus de tout vêtement, afin qu'il soit visible en permanence et en totalité pendant toute la course.

Des contrôles (pointages) seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer le suivi des coureurs et d'assurer les conditions de régularité de course. Les coureurs devront se soumettre obligatoirement à ces contrôles en se présentant, dossard visible, aux contrôleurs et en suivant leurs instructions.

Un premier pointage sur la ligne de départ sera assuré. Puis, sur le parcours, 1 ou 2 pointages individuels seront effectués par des contrôleurs.

Pour éviter toute recherche inutile, tout coureur aura l'obligation de signaler son abandon le plus tôt possible, à un poste de contrôle ou directement par téléphone au PC course.

À la suite de son abandon, le coureur dont l'état de santé ne nécessite pas d'être évacué devra regagner au plus vite et par ses propres moyens l'aire d'arrivée au centre d'Argentière.

#### **Barrière horaire**

L'ARGENTRAIL est un trail à effectuer en un temps limité. Le temps maximal imparti est fixé à 7:00 h pour rallier la ligne d'arrivée. Des barrières horaires (heure limite de passage) seront communiquées sur le site internet de la course au point de passage à mi-course et au point de passage Peclerey.

TRAIL DES GRANDS MONTETS est un trail à effectuer en un temps limité. Le temps maximal imparti est fixé à 3:30 h pour rallier la ligne d'arrivée.

Une barrière horaire au Lavancher et une à plan Joran, seront précisées aux concurrents.

Passées les limites définies, les coureurs seront systématiquement mis hors-course et devront se conformer aux consignes des contrôleurs ou fermeurs.

Tout coureur souhaitant poursuivre la course au-delà de la barrière horaire ne pourra pas l'effectuer dans le cadre de la course. Il le fera sous sa propre responsabilité et en autonomie complète, soit après avoir officiellement abandonné en restituant son dossard au poste de contrôle, soit en ayant été disqualifié ou avoir dépassé les barrières horaires.

### **Interruption de course ou modification de parcours**

En fonction des conditions météorologiques ou de tout autre phénomène pouvant mettre en péril l'intégrité des participants, secouristes et/ou bénévoles-organisateur, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours et/ou de modifier le parcours et/ou de modifier les barrières horaires. Toute décision sera prise par le comité de course et sera sans appel.

## **15. Environnement**

Sur l'intégralité du parcours des courses, les participants devront respecter la réglementation détaillée sur le lien internet suivant : <http://www.cen-haute-savoie.org/reglementation-0>

Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils seront balisés, sans couper.

En effet, couper un sentier provoque une érosion irréversible du site et le dégrade donc irrémédiablement.

Ne jetez ni emballage, ni mouchoir, ni tout autre déchet sur l'intégralité du parcours. Tout coureur surpris en infraction sera immédiatement disqualifié.

## **16. Accompagnement et assistance**

Tout accompagnement et assistance seront interdits sur le parcours des courses. Les équipes d'assistance sont autorisées à chaque ravitaillement.

## **17. Assurances**

### **Assurance responsabilité civile**

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve.

### **Assurance individuelle accident**

Chaque coureur devra être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation en France. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent.

## **18. Comité de course**

Le comité de course est composé du Président du Ski Nordique Argentièrre, du Responsable des secours, de membres du bureau directeur du Ski Nordique Argentièrre, du responsable du chronométrage et de toutes personnes choisies pour ses compétences.

Il est habilité à statuer, dans un délai compatible avec les impératifs de la course, sur toutes les réclamations formulées durant l'épreuve. Il peut être amené à prendre des décisions concernant le report ou l'annulation de la course au regard de l'évolution des conditions météorologiques ou de tout autre phénomène pouvant mettre en péril l'intégrité des participants, secouristes et/ou bénévoles-organisateur. Ses décisions seront sans appel.

Le comité de course appliquera les sanctions prévues au présent règlement lorsqu'il lui sera rapportée l'infraction d'un coureur.

## **19. Sanctions**

Tout manquement au présent règlement et à ceux cités en référence fera l'objet d'une sanction à l'encontre du coureur. Si plusieurs manquements sont constatés, les sanctions seront cumulées. La sanction sera notifiée par le comité course au coureur dans un délai de 20 minutes après son arrivée. Le classement final de l'épreuve prendra en compte le cumul « temps de course + pénalité(s) » du coureur ».

### **Sanctions**

- Pour l'absence de chaque élément de l'équipement obligatoire : 20 minutes ajoutées au temps de course, et disqualification si plus de 2 articles manquants,
- Refus d'un contrôle du matériel obligatoire : disqualification,
- Dépose ou prise de bâtons en cours de parcours : 20 minutes ajoutées au temps de course,
- Usurpation d'identité et / ou échange du dossard nominatif : disqualification,
- Coupe du parcours : disqualification,
- Refus de se soumettre à un contrôle anti-dopage : disqualification,
- Absence de passage à un point de contrôle : disqualification,
- Non-assistance à une personne en difficulté nécessitant une prise en charge : disqualification,
- Accompagnement ou assistance hors des points de ravitaillement définis : 20 minutes ajoutées au temps de course,
- Abandon de détritrus par un concurrent ou une personne de son entourage : 30 minutes ajoutées au temps de course,
- Non-respect des consignes formulées par les responsables de poste (contrôle et ravitaillement) : disqualification,
- Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de la course, d'un commissaire de course, d'un chef de poste, d'un médecin ou d'un secouriste : disqualification,
- Non-respect du présent règlement hors infraction citée ci-dessus : à l'appréciation du comité de course.

## **20. Droit à l'image - RGPD**

Tout participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve et renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation éventuellement faite de son image dans le cadre de la promotion de la course.

Les concurrents sont informés que l'organisation pourra utiliser les informations personnelles collectées à l'occasion de l'inscription dans le respect des règles qu'impose le Règlement Général sur la Protection des Données. <http://www.cen-haute-savoie.org/reglementation-0>

Ce règlement a été établi par le comité de course.

Le 20 février 2026 à Argentière sur 8 pages.



  
**Trail nature**  
27 km et 1700m D+  
départ au centre d'ARGENTIERE

**ARGENTRAIL**  
Trail des Grands Montets

**SKI NORDIQUE ARGENTIÈRE**



**CHAMONIX-MONT-BLANC**

SERVOZ - LES HOUCHES - CHAMONIX-MONT-BLANC - ARGENTIÈRE - VALLORCINE